

EXTRAIT DU REGISTRE

AR Prefecture
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
016-211603410-20260127-DEL_2026_1_12-DE Reçu le 09/02/2026

VILLE DE SAINT-MICHEL (CHARENTE)

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six janvier, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MICHEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GODICHAUD Fabienne, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 21

Date de Convocation du Conseil Municipal : 20 Janvier 2026

ETAIENT PRESENTS : Mmes. Mariam BOUGETTE – Hélène CUSTODIO – Sarah GHEYSEN - Fabienne GODICHAUD – Maryline LABROUSSE – Françoise LEBLANC - Gisèle LOVIAT - Roselyne MALHOUREUX - Françoise PINAUD - Agnès PREVOST – Vanessa STANOWSKI

MM - Stéphane CHAPEAU - Roland COSTE - Gérard GARNON - Dominique IMBERT - Dominique JOUBERT - Alexis PLAUD

PROCURATIONS : Néant

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Christelle BEAUMATIN - M Jean-Luc BONNENFANT - M. Romaric CHARRIER — M Luc CROUZEAUD-CHABRELY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Agnès PREVOST

Participation financière de la commune de Saint-Michel à une opération de logements locatifs sociaux – Opération « Impasse des Brandes » (Noalis)

Le Conseil municipal de Saint-Michel,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Programme Local de l’Habitat (PLH) 2021-2027 de la Communauté d’agglomération de GrandAngoulême ;

Vu la décision par subdélégation d’attributions du Conseil communautaire de GrandAngoulême relative au soutien au parc public – appel à projets 2025-2026 – bailleur social Noalis ;

Vu le règlement général d’intervention habitat du PLH 2021-2027, et notamment l’obligation d’une participation communale minimale de 20 % de la subvention communautaire ;

Considérant que l’opération de production de logements locatifs sociaux portée par Noalis, située Impasse des Brandes à Saint-Michel, prévoit la réalisation de 8 logements locatifs sociaux ;

Considérant que cette opération bénéficie d’une subvention de GrandAngoulême d’un montant de 16 100 € ;

Considérant l’intérêt de cette opération pour le développement d’une offre de logements locatifs sociaux répondant aux besoins du territoire communal ;

DÉCIDE

AR Prefecture
 Article 1er :
 016-211603410-20260127-DEL_2026_1_12-DE
 Reçu le 08/02/2026

La commune de Saint-Michel décide d'apporter une participation financière à l'opération de logements locatifs sociaux « Impasse des Brandes » portée par le bailleur social Noalis.

Article 2 :

Le montant de la participation communale est fixé à 3 220 €, correspondant à 20 % de la subvention attribuée par la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême.

Article 3 :

Cette participation sera versée à Noalis selon les modalités prévues dans la convention à intervenir entre la commune, GrandAngoulême et le bailleur social.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026 de la commune.

Article 5 :

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après délibération,

VOTE : Pour : 17 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour Copie conforme.

Au registre sont les signatures.

Ville de Saint-Michel

Récépissé Préfecture

Le 09/02/2026

Publié le 09/02/2026

Certifié exécutoire

Le Maire,

Indichaut

Le 27/01/2026,

Le Maire,



Indichaut